

Protection contre le bruit et acoustique



Neosys AG

Belchenstrasse 3
CH-4600 Olten

+41 32 674 45 11
info@neosys.ch
www.neosys.ch

Le bruit est un son jugé indésirable. Si le son est clairement défini du point de vue physique, le bruit en revanche est ressenti de façon subjective, ce qui rend son évaluation d'autant plus difficile. Une bonne acoustique des bâtiments et des locaux accroît le bien-être. Nos acousticiens et nos spécialistes se feront un plaisir de vous aider dans les différents domaines de la protection contre le bruit.



Protection contre le bruit et acoustique

Nos prestations :

Mesures du bruit Les mesures constituent une base importante pour l'évaluation du bruit. Nous mesurons pour vous :

- tous les types de bruit selon l'OPB (industriel/commercial, route/chemin de fer, chantiers, installations, bruits de tirs), bruits de loisirs ou de fêtes, bruits des chantiers , etc. ;
- l'exposition au bruit sur le lieu de travail selon la SUVA ou l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail ;
- le bruit des machines selon les exigences de la directive 2006/42/CE ;
- le bruit des machines pour le calcul de la puissance acoustique.

Expertise du bruit Nous réalisons des expertises pour évaluer les situations sonores existantes ou futures (par exemple avant la réalisation d'un projet de construction) :

- Expertises de bruit pour des projets susceptibles d'avoir une influence sur le bruit
- Prévisions d'immissions sonores à l'aide de CadnaA pour tous les types de bruit selon l'OPB
- Soutien à l'élaboration et l'optimisation des mesures de protection contre le bruit

Bruit des loisirs et de la restauration Nous réalisons des expertises pour les restaurants et les établissements publics, par exemple conformément à la directive du cercle bruit pour la détermination et l'évaluation du bruit des établissements publics. **Bruit de construction** Les travaux de construction génèrent inévitablement du bruit. Même lorsque les horaires de silence sont respectés, le bruit peut être dérangerant pour le voisinage. Nous offrons :

- l'évaluation du projet conformément à la directive de l'OFEV sur le bruit des chantiers ;
- des conseils sur l'élaboration de mesures de protection contre le bruit appropriées.

Acoustique du bâtiment L'acoustique du bâtiment est importante pour garantir la tranquillité d'esprit entre les unités d'utilisation. Nous réalisons des expertises selon la norme SIA 181 pour

- Mesure du bruit aérien (mesure de la transmission du son à travers des parois de séparation)
- Mesure des bruits d'impact
- Mesure de la durée de réverbération
- Calcul du coefficient d'absorption acoustique

Acoustique de la pièce La „bonne“ acoustique de la pièce est un facteur important pour que le lieu de travail ou de séjour soit conforme à la législation et agréable. Nos services comprennent

- Mesure de la durée de réverbération
- Prévisions de durée de réverbération
- Évaluation selon la norme SIA 181 / DIN 18041
- Calcul du coefficient d'absorption acoustique

Personnes de contact

Thomas Selmair
thomas.selmair@neosys.ch
+41 32 674 45 51

Severin Bühler
severin.buehler@neosys.ch
+41 32 674 48 63

